



Le Président

Copie = M. Mouchon  
P. Dale  
D. Sauter

|  |
|--|
| Inspection Générale<br>Des Affaires Sociales |
| - 7 JUL. 2011                                |
| N° 438                                       |

Monsieur Pierre BOISSIER  
Inspection Générale des Affaires Sociales  
Section des rapports  
39 / 43 Quai André Citroën  
75739 PARIS CEDEX 15

Paris, le 5 juillet 2011

Monsieur,

J'ai bien reçu le rapport définitif d'audit du réseau des caisses de congés intempéries BTP.

Je vous remercie d'y avoir fait mention des observations que nous vous avons fait parvenir le 28 avril dernier.

Je suis toutefois surpris du commentaire de la mission en page 127 du rapport. Il y est dit, en effet, que « la mission note que l'UCF a apporté des précisions et compléments sur certains points mais qu'elle ne se prononce pas sur les principales recommandations de la mission... Elle en conclut donc que ces recommandations rencontrent l'accord de l'UCF qui se propose de les mettre en œuvre. »

Les observations que nous vous avons adressées répondaient à la question qui nous était posée dans votre courrier daté du 5 avril, accompagnant le rapport provisoire et précisant : « je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir, dans le délai de 3 semaines, les éventuelles observations que vous souhaitez formuler sur les constatations du rapport provisoire. Ces observations, accompagnées le cas échéant de réponses de la mission, seront incluses dans le rapport définitif qui vous sera adressé à l'issue de cette phase ».

Nous nous sommes donc attachés à répondre techniquement aux constatations de la mission, d'autant plus qu'il nous était demandé de prendre « toutes les dispositions destinées à conserver à ces documents un caractère strictement confidentiel » en n'adressant ce document qu'aux seules personnes dont nous jugeons les observations indispensables à l'élaboration de notre réponse.

Or, répondre aux recommandations susceptibles selon nous d'évoluer au vu des réponses aux constatations qui les sous-tendent, supposait de transmettre le rapport aux 45 administrateurs de l'UCF, aux directions des 32 caisses ainsi qu'aux organisations professionnelles, diffusion peu compatible avec la confidentialité requise...

C'est à cette diffusion que nous allons désormais procéder et mettre nos administrateurs en capacité de se prononcer sur les recommandations, notamment celles à caractère politique, dont il ne nous est donc pas possible de dire pour le moment si elles reçoivent ou non l'accord de l'UCF.

Nous sommes naturellement à votre disposition pour vous faire connaître les positions qui seront adoptées par nos instances.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.



Norbert MONTI



26 JUL 2011

Le Chef de l'IGAS

N° 477

Monsieur le Président,

Votre lettre en date du 5 juillet 2011 appelle de ma part les observations suivantes :

La procédure contradictoire prévue dans les rapports d'audit et de contrôle de l'IGAS concerne l'ensemble du rapport et non les seuls constats, dans la mesure où les propositions découlent directement des constatations et ne sauraient en être dissociées. Je regrette ce qui semble un « malentendu », mais qu'un simple coup de téléphone aux membres de la mission aurait suffi à dissiper. Votre réponse étant demandée pour l'établissement du rapport définitif, elle concernait à l'évidence l'ensemble du rapport.

S'agissant de la confidentialité des rapports, elle s'exerce vis-à-vis de l'extérieur et ne saurait concerner les membres du conseil d'administration de l'UCF, organisme audité. Les présidents des caisses nationales et locales, tout comme les présidents des organisations professionnelles du secteur du BTP, sont membres du conseil d'administration de l'UCF et, à ce titre, ont à connaître du rapport, car leurs observations sont indispensables à l'élaboration de la réponse.

Dans la mesure où la réponse en date du 28 avril 2011 a été signée par vous-même, en tant que président de l'UCF, il paraissait évident qu'elle avait fait l'objet de consultations et d'un accord du conseil d'administration.

Si tel n'a pas été le cas, je recevrais volontiers une réponse complémentaire sur les recommandations de la mission, le plus rapidement possible et en tout cas pour fin octobre au plus tard. Elle ne pourra toutefois pas être intégrée au rapport définitif. Elle fera cependant l'objet d'une réponse de la mission et l'ensemble sera diffusé aux destinataires du rapport définitif.

J'ajoute que les textes réglementaires constitutifs de l'IGAS prévoient la possibilité de convoquer, dans un délai de 18 mois à 2 ans, une « commission des suites » qui permet aux parties prenantes (organisme audité, administrations de tutelle) de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des propositions du rapport. Dans le cadre de cet audit, j'envisage de convoquer cette commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre BOISSIER

Monsieur Norbert MONTI  
Président de l'Union des Caisses de France  
Congés intempéries BTP  
24 rue de DANTZIG  
75015 PARIS